



## **CONTRAT DE VILLE DE BOURGES**

### **Rapport synthétique d'évaluation**

2022



## Table des matières

<b>Cadre méthodologique .....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>1° Diagnostic consolidé : évolution des QPV .....</b>	<b>10</b>
<b>2. Mise en œuvre du contrat.....</b>	<b>17</b>
1. Programmation d'actions 2015-2021 / Analyse technique et financière .....	17
2. Mobilisation du droit commun.....	20
3. Mobilisation des mesures spécifiques de l'Etat en faveur des habitants des quartiers .....	21
4. Analyse de cas – Focus sur les objectifs stratégiques .....	24
<b>3. Ingénierie, gouvernance, participation des acteurs .....</b>	<b>31</b>
1. Ingénierie.....	31
2. Gouvernance partenariale.....	32
3. Participation des habitants et usagers .....	32
<b>4. Enjeux / Préconisations.....</b>	<b>37</b>
1. Le dispositif actuel du contrat de Ville .....	37
2. L'organisation et la gouvernance du contrat de ville .....	39

## Annexes

## Cadre méthodologique

### Données :

Le présent rapport se veut synthétique et s'appuie sur :

- Des données statistiques (ANCT, ONQPV, révision à mi-parcours, données des signataires et partenaires du contrat, Portraits de quartiers...)
- Les contributions reçues à l'enquête adressée à l'ensemble des partenaires et acteurs du contrat (institutionnels, associatifs),
- Deux ateliers partenariaux évaluatifs organisés les 20 mai au Val d'Auron et 25 mai à Bourges-Nord.
- Une réunion dédiée du conseil citoyen de Bourges-Nord, avec la transmission d'une grille d'enquête.

Tous ces éléments ont permis de proposer les analyses présentes tout au long de ce rapport. Les données détaillées (grilles de contributions, comptes-rendus des ateliers évaluatifs, ...) sont annexées au présent rapport de manière à rendre compte de l'intégralité des contributions.

### Limites :

Cette évaluation, conduite dans un temps court, ne se veut pas exhaustive. Elle se veut à visée très opérationnelle, en s'appuyant sur les contributions de l'ensemble des acteurs, pour :

- Identifier les enseignements majeurs de la mise en œuvre du contrat de ville, autour des sujets de priorités/besoins, gouvernance/parteneriat, moyens/Conditions de réussite.
- Dégager quelques grands enjeux et préconisations.

A l'issue du présent rapport, les acteurs pourront poursuivre cette démarche d'évaluation partenariale en développant certains questionnements.

### **Contexte d'évaluation des contrats de ville :**

Les contrats de ville ont été instaurés par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

L'instruction du 14 décembre 2021 précise le cadre d'évaluation de ces contrats qui permettra :

- **au niveau national : de nourrir les travaux de définition d'un prochain cadre d'intervention de la politique de la ville**, qui entrera en vigueur à compter de janvier 2024. Une commission nationale chargée de proposer des orientations a été installée. Elle associe parlementaires, élus locaux et acteurs associatifs.
- **au niveau local : de dégager les grands enseignements de la mise en œuvre de cette génération de contrats de ville sur les territoires.**

### **Méthode locale d'évaluation :**

L'évaluation du contrat de ville a été engagée **lors du comité de pilotage du 3 mars 2022.**

La démarche s'est appuyée sur :

**Une consolidation statistique du diagnostic** en lien avec l'Observatoire urbain de Bourges Plus

**Une démarche participative** avec l'ensemble des acteurs  
2 ateliers les 20 et 25 mai

**Une équipe opérationnelle « co-pilotes »**  
Etat-collectivités (EPCI-commune)

**Un recueil des expériences du Contrat de Ville**  
par questionnaires auprès des acteurs

Pour la démarche partenariale, l'axe de travail retenu a été celui du **"retour d'expériences"** sur cette génération de contrats de ville. Dit autrement : "géographique prioritaire, gouvernance, coordination et coopération des acteurs, participation des habitants, mobilisation des moyens de droit commun/spécifiques : qu'est-ce que cela veut dire pour les acteurs ? Qu'est ce qui fonctionne ? Qu'est-ce qui, à l'inverse, ne trouve pas d'écho local et peut être interrogé ?"

Les **acteurs (pilotes, signataires, acteurs, habitants) ont été placés en situation d'experts** du contrat de ville et ont partagé leur **« expérience vécue »**, au cours des ateliers participatifs.

Les conclusions de l'évaluation sont formalisées dans le présent rapport synthétique.

Une synthèse départementale de l'évaluation des 3 contrats de ville (sur la base des questions évaluatives de l'ANCT) est également réalisée en vue de la consolidation régionale.

## Introduction

La loi dite « Lamy » du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine introduit trois grands changements : la notion de quartiers prioritaires, qui seuls percevront les subventions de l'Etat au titre de la politique de la ville ; un contrat de ville unique, qui engage l'Etat, les collectivités et l'ensemble des signataires ; la participation des habitants qui leur ouvre la porte des projets. Elle lance également le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

La "nouvelle" Politique de la Ville : principes et définitions

Elle est "une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants", conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements "dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants".

Les contrats de ville fixent les objectifs, "notamment chiffrés", énoncés à l'article 1 de la loi Lamy, la nature des actions à conduire et les modalités opérationnelles pour y parvenir. Ils fixent surtout les moyens humains et financiers mobilisés au titre des politiques de droit commun, d'une part, et des instruments spécifiques de la politique de la ville, d'autre part. On y trouve également les moyens d'ingénierie et d'évaluation qui seront déployés.

Trois grands principes de mise en œuvre :

La mise en œuvre de la politique de la ville passe par le contrat de ville. La politique de la ville "mobilise" et "adapte", "en premier lieu", les actions relevant des politiques publiques de droit commun. Ce n'est que "lorsque la nature des difficultés le nécessite" qu'elle met en œuvre "les instruments qui lui sont propres" (ce qu'on appelle les "aides spécifiques" à la politique de la ville). La politique de la ville s'inscrit en outre dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques (art. 1).

Définition des quartiers prioritaires :

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés en territoire urbain et caractérisés par deux éléments : un "nombre minimal" d'habitants et un "écart de développement économique et social apprécié par un critère unique de revenu des habitants". La loi donne les principes de calcul du critère de revenu par habitant : "cet écart est défini par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle se situe chacun de ces quartiers selon des modalités qui peuvent varier en fonction de la taille de cette unité urbaine".

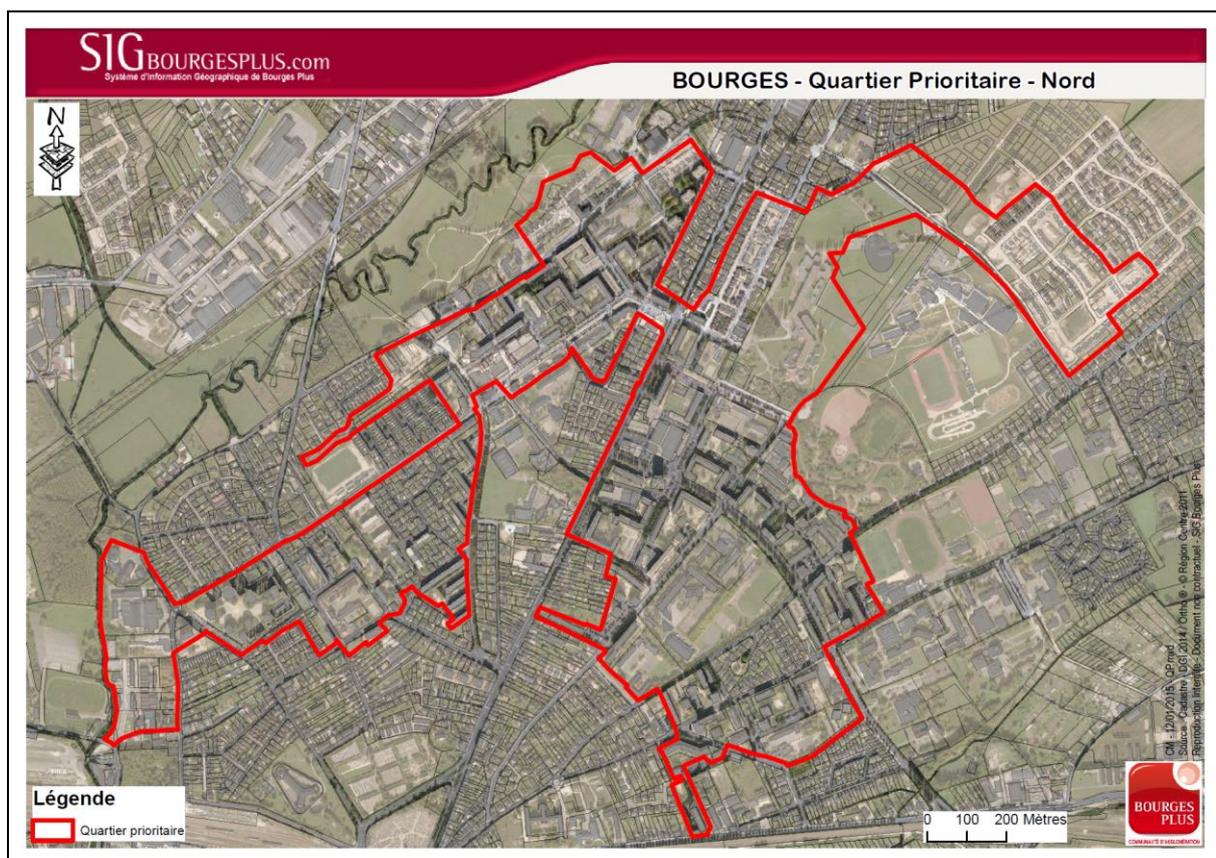
### [La Politique de la Ville à Bourges](#)

Le territoire de la Politique de la Ville sur Bourges est constitué de deux quartiers prioritaires – Chancellerie/Gibjoncs/Moulon et Val d'Auron – et de trois quartiers de veille active – Aéroport, Bigarellles, et Prado.

Le périmètre de quartiers prioritaires regroupait en 2015 12 190 habitants. Les dernières données du recensement font état d'une population de 10 960 habitants, soit 17% de la population de la ville et 10,7% de celle de l'agglomération. Une perte de 10% de ces habitants qui s'explique par une baisse du nombre d'habitants dans le quartier Chancellerie/Gibjoncs/Moulon. Cette perte est une problématique centrale pour le quartier.

Ces deux quartiers diffèrent tant par leur configuration que par leur historique dans les différents dispositifs de la Politique de la Ville.

**Le quartier Chancellerie/Gibjoncs/Moulon** a été, avant le premier programme de renouvellement urbain, un quartier typique d'habitats collectifs, composé de barres et de tours. Il est situé au nord de la Ville et subit de nombreux effets de coupures vis-à-vis du centre-ville.



Ce quartier a bénéficié de l'ensemble des dispositifs de la Politique de Ville, depuis l'apparition du Développement social des quartiers (DSQ) en 1989 à la Chancellerie. De ce fait, il bénéficie aussi d'un réseau d'acteurs associatifs implantés depuis de nombreuses années.

**Le quartier du Val d'Auron** est un quartier résidentiel mixte, qui additionne de nombreux « micro-quartiers ». Le développement résidentiel de ce quartier, conçu dans un objectif de mixité en proposant des logements collectifs et individuels à parts égales ainsi que des logements en accession et d'autres en location a toutefois concentré le logement locatif au nord-est du lac, sous forme d'immeubles construits et gérés par les bailleurs sociaux. L'architecture en « micro-quartiers »

engendre des fractures à l'intérieur même du quartier et est un frein au développement d'une dynamique locale.



Le quartier est entré dans la géographie prioritaire en 2015. Dans le contrat urbain de cohésion social, dispositif précédant le présent contrat de Ville, le Val d'Auron n'était pas en périmètre Zone urbaine sensible (ZUS). Dans l'évaluation du CUCS réalisée en 2010, il est souligné le paradoxe suivant : tandis que les indicateurs disponibles révèlent une situation « moyenne » (taux d'activité élevé par exemple), les acteurs témoignent d'une paupérisation de ce quartier. Avant 2015, le quartier ne bénéficie que peu d'actions de la Politique de la Ville et le réseau d'acteur n'est pas aussi développé que dans les quartiers Nord de Bourges. Sur la période du contrat de Ville, ce réseau se sera largement étoffé notamment à partir de la Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).

### [Des faits marquants de la période 2015-2022](#)

**La pandémie de COVID 19** a marqué une rupture pour les acteurs de la Politique de la Ville. La conséquence la plus évidente a été l'absence de possibilité de mener des actions pendant plusieurs mois. Depuis lors, on a pu constater plusieurs conséquences :

- la difficulté à mener des actions collectives, type atelier ;
- la multiplication des démarches « d'aller vers » les publics ;
- l'accroissement de l'isolement, la « disparition » d'un certain nombre de publics et de bénévoles.

Si la pandémie a créé des difficultés nouvelles dans l'animation partenariale, elle a aussi eu pour conséquence positive la création d'une coordination des acteurs des quartiers Nord. Cette

coordination, d'abord créée pour rester en lien pendant le confinement, a aussi débouché sur des initiatives communes autour du numérique et de l'animation locale (festival des Eclatés).

## **Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**

**Le 4 février 2020, la convention du nouveau projet de renouvellement urbain du quartier Chancellerie/Gibjoncs/Moulon, a été signée.** Ce projet vise en priorité à renouveler l'offre de services (culture, éducation, santé, vie associative) et à diversifier le type d'habitat, notamment côté Gibjoncs. En effet, les bailleurs sociaux constatent une vacance importante dans leur parc et un défaut de qualité du bâti, notamment pour ce qui concerne l'isolation. Concernant les logements, le projet prévoit la démolition de 1492 logements pour une reconstruction de 102 logements locatifs sociaux, dont la moitié sur le quartier, ainsi que la requalification de 268 logements et la résidentialisation de 538.

**L'arrivée d'une nouvelle municipalité en 2020 a comme conséquence la recherche d'amendements et compléments au projet : intégration du centre commercial Cap Nord et du parc des Gibjoncs au périmètre du NPNRU, reconstruction de 300 logements, dont 180 sur le quartier, destruction de 102 logements. Un projet d'avenant est en ce sens soumis au comité d'engagement de l'ANRU.** Entamée au milieu des années 2000, la rénovation urbaine des quartiers Nord va se conduire environ jusqu'en 2030 et aura fortement modifiée la configuration du quartier et l'environnement dans lequel vivent ses habitants. L'enjeu de gestion de l'ensemble des changements sur le périmètre du NPNRU est particulièrement pointé.

## **La Cité éducative**

La ville de Bourges a été labellisée Cité éducative le 24 février 2022. Le quartier prioritaire Chancellerie-Gibjoncs-Moulon est caractérisé par la jeunesse de sa population, et la persistance de fractures (géographique, sociale, culturelle). Sur le fondement de ce diagnostic, les membres de l'équipe-projet de la Cité éducative – Ville de Bourges, Communauté d'agglomération Bourges Plus, Education nationale, Préfecture du Cher – ont souhaité mettre l'accent sur deux dimensions : la coéducation et l'ouverture culturelle.

Les principaux défis qui structurent l'action de la Cité éducative sont les suivants :

- Premier défi : Renforcer la coéducation de la crèche au baccalauréat. Faire de la culture un point d'entrée de l'accompagnement à la parentalité.
- Deuxième défi : Elever l'espérance d'étude, ouvrir le champ des possibles en élargissant l'horizon culturel et en favorisant les mobilités.
- Troisième défi : Donner un primat à l'oral pour renforcer les compétences linguistiques des élèves et de leurs parents.
- Quatrième défi : Promouvoir l'engagement, notamment associatif, et mettre en cohérence les actions associatives au bénéfice de la jeunesse considérée dans sa globalité en s'appuyant sur des instances participatives : Conseils des élèves, Conseils de la Vie Collégienne, Lycéenne, Maison des lycéens, Comités de quartiers, Conseils citoyens.

Pour chacun de ces défis, des actions prioritaires ont été définies qui seront mises en œuvre pendant les 3 années de labellisation. Pour co-financer ces actions, une enveloppe annuelle de 205.000 € sera mise à disposition de la Cité éducative (ANCT et Education nationale). Parmi les instances, trois

commissions ont été mises en place afin de fédérer l'ensemble des acteurs : Culture & Sport, Avenir et Citoyenneté-Inclusion-Santé, très largement ouvertes, en particulier au secteur associatif, y compris n'intervenant pas déjà sur le quartier. Elles ont notamment pour rôle d'affiner le diagnostic de territoire, favoriser l'émergence de projets, et accompagner leur mise en œuvre.

## 1° Diagnostic consolidé : évolution des QPV

**Précaution méthodologique.** En l'absence d'indications, les données qui suivent sont issues du Recensement de la Population. Ces données sont fournies à l'IRIS, qui ne se superposent pas aux périmètres prioritaires : le quartier nord recoupe tout ou partie de 10 IRIS, le quartier Val d'Auron est en quasi-totalité situé à l'intérieur d'un même IRIS sans pour autant le remplir complètement. En 2015, lors de l'élaboration du rapport, les partenaires s'étaient accordés sur un périmètre statistique le plus approchant possible du découpage du CGET (aujourd'hui ANCT), sans être en totale adéquation avec celui-ci.

### Population et structure par âge

	Bourges Nord			Val d'Auron			Bourges			Bourges Plus		
	2008	2013	2018	2008	2013	2018	2008	2013	2018	2008	2013	2018
Nombre d'habitants	11500	8403	7763	3505	3788	3953	68980	67189	64668	105277	104666	102679
Poids des moins de 19 ans en %	29,4	26,4	29,8	31,7	28,9	28,8	21,8	21,7	21,4	22,5	22,3	21,7
Poids des 60 ans et plus en %	22,1	26,4	26,2	9,9	12,8	17,3	24,7	27,4	29,3	24,4	27,5	30,0
Poids des 75 ans et plus en %	7,4	11,0	9,6	2,9	2,0	3,6	10,5	11,6	11,7	9,5	10,8	11,3

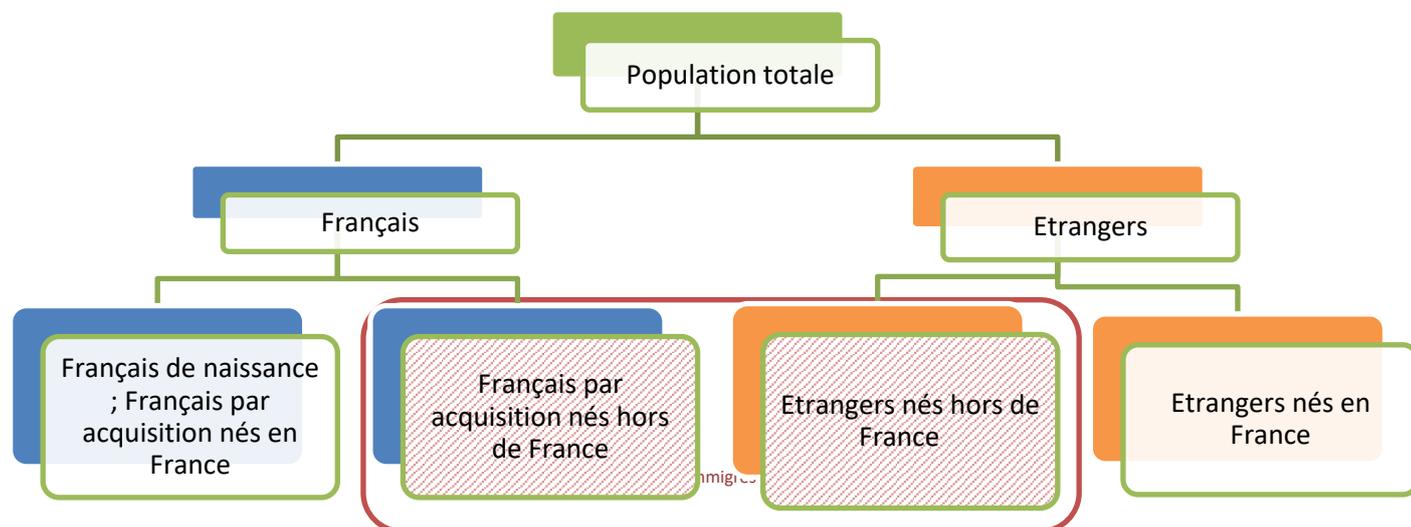
Entre 2008 et 2018, l'agglomération comme sa ville centre perdent de la population, respectivement -2,5% et -6%. Cette baisse de population est encore plus marquée à Bourges Nord où elle atteint -33% (-3 737 habitants). En revanche, le Val d'Auron gagne 13% d'habitants (+448).

Alors que Bourges et Bourges Plus connaissent toutes deux une érosion lente et régulière du nombre de moins de 19 ans, et de leur poids dans la population, les deux quartiers prioritaires connaissent une situation différente. A Bourges Nord, après une forte baisse entre 2008 et 2013 de 34,4%, le nombre de moins de 19 ans augmente légèrement entre 2013 et 2018 : +94 jeunes soit +4,2%. Au Val d'Auron, le nombre de moins de 19 ans est relativement stable entre 2008 et 2018 (+26 jeunes soit +2,3%), mais leur poids diminue progressivement vu l'augmentation de la population totale.

Depuis 2008, les populations des seniors augmentent de manière régulière au sein de la ville centre et de l'agglomération, respectivement +11,2% d'habitants de 60 ans et plus (+1 915 personnes) et +19,6% (+5 040 personnes). Au Val d'Auron, la population de 60 ans et plus a doublé (+337

personnes), alors qu'à Bourges Nord elle a diminué de 19,9% (-506 personnes) tout en pesant davantage dans la population totale.

### Population étrangère et immigrée



	Bourges Nord			Val d'Auron			Bourges			Bourges Plus		
	2008	2013	2018	2008	2013	2018	2008	2013	2018	2008	2013	2018
Population étrangère	1 884	1 270	1 449	154	195	393	3 720	3 511	4 652	4 704	4 492	5 780
Poids de la population étrangère en %	16,4	15,1	18,7	4,4	5,1	9,9	5,4	5,2	7,2	4,5	4,3	5,6
Population immigrée	2 298	1 887	1 836	230	266	526	5 257	5 382	6 183	6 949	7 135	8 034
Poids de la population immigrée en %	20	22,5	23,6	6,6	7	13,3	7,6	8	9,6	6,6	6,8	7,8

Dans l'agglomération et dans Bourges, la population immigrée augmente régulièrement : + 15,6% et +17,6% entre 2008 et 2018. Elle augmente beaucoup plus fortement au Val d'Auron : +128,7%, et elle diminue à Bourges Nord -20,1% à l'instar de la population totale.

Les deux quartiers prioritaires accueillent une part de population immigrée 2 fois supérieure à celle de la ville et 2,5 fois supérieure à celle de l'agglomération.

## Les ménages et leur composition

	Bourges Nord			Val d'Auron			Bourges			Bourges Plus		
	2008	2013	2018	2008	2013	2018	2008	2013	2018	2008	2013	2018
Nombre de ménages	4 963	3 886	3 367	1 532	1 801	1 909	32 869	32 879	32 529	48 015	48 919	49 299
Taille moyenne des ménages	2,3	2,1	2,3	2,3	2,1	2,1	2	1,9	1,9	2,1	2,1	2
Nombre de ménages de 1 personne	1 928	1 714	1 345	558	775	846	14 587	15 116	15 508	18 272	19 425	20 370
Poids des ménages de 1 personne en %	38,8	44,1	39,9	36,4	43	44,3	44,4	46	47,7	38,1	39,7	41,3
Nombre de ménages femme seule	1 056	964	769	349	430	464	8 628	8 693	9 004	10 913	11 334	11 980
Nombre de ménages homme seul	871	750	576	209	345	382	5 958	6 423	6 504	7 359	8 090	8 390

L'évolution du nombre de ménages suit l'évolution de la population : en baisse importante à Bourges Nord et en augmentation importante au Val d'Auron.

Le nombre des ménages d'une personne poursuit son augmentation au Val d'Auron : +51,6% entre 2008 et 2018 (+288 ménages), notamment les hommes seuls +83% (+173 ménages).

Le nombre des ménages d'une personne diminue à Bourges Nord de 30,2% (-583 ménages), moins vite toutefois que la population totale, ce qui accentue leur poids au sein de cette dernière.

## Les familles monoparentales

	Bourges Nord			Val d'Auron			Bourges			Bourges Plus		
	2008	2013	2018	2008	2013	2018	2008	2013	2018	2008	2013	2018
Nombre de familles monoparentales	872	591	672	319	371	356	3 100	3 243	3 401	4 134	4 477	4 828
Poids des familles monoparentales en %*	45,9	46,5	49,4	45,6	52,3	51,3	33	36	40	27,2	30	34

\* Cet indicateur rapporte les familles monoparentales (composées d'un adulte avec au moins un enfant, y compris enfant(s) de 25 ans ou plus) à l'ensemble des familles (avec au moins un enfant de moins de 25 ans). Ce taux est souvent inférieur à celui calculé à partir des allocataires Caf.

L'évolution est à nouveau contrastée entre les deux quartiers prioritaires. A Bourges Nord, le nombre de familles monoparentales diminue de 22,9% (-200 familles) entre 2008 et 2018, tout en représentant un poids croissant dans la population.

Sur la même période, le nombre de familles monoparentales augmente au Val d'Auron de 11,6% (+37 familles), ainsi que leur poids au sein de la population, à l'instar des situations communale et intercommunale.

### Le revenu disponible mensuel par unité de consommation

Ces données sont issues de Filosofi (Fichier localisé social et fiscal) en date du 31/12/2018.

Décile :	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>
	médiane									
Quartile :	1 <sup>er</sup>		2 <sup>ème</sup>		3 <sup>ème</sup>		4 <sup>ème</sup>			
Pauvreté :	60% du revenu médian									

	Bourges Nord	Val d'Auron	Bourges	Bourges Plus
	2018	2018	2018	2018
Revenu mensuel médian	Entre 1059 et 1175*	1413	1713	1794
Revenu mensuel 1er décile	Entre 641 et 723*	788	880	977
Revenu mensuel 1er quartile	Entre 836 et 897*	1008	1215	1315
Taux de pauvreté à 60 %	Entre 43,5% et 53,8%*	30,1%	19%	16,9%

\* A Bourges Nord, les données pour certains IRIS ne sont pas disponibles, aussi il est ici indiqué les deux valeurs extrêmes des IRIS renseignés.

Le revenu mensuel médian indique le revenu qui partage une population en deux parties égales, l'une gagnant moins et l'autre gagnant plus. Le revenu mensuel 1er décile indique le revenu le plus élevé des 10% de la population les plus pauvres ; celui du 1er quartile des 25% les plus pauvres.

Les montants de ces revenus sont tous inférieurs à ceux de la ville et de l'agglomération concernant le Val d'Auron (les niveaux de vie de ce dernier représentent environ 80% de ceux de la ville et de l'agglomération), et encore plus inférieurs concernant Bourges Nord (les niveaux de vie de ce dernier représentent entre 65% et 80% de ceux de la ville et de l'agglomération).

Une mesure de la pauvreté couramment utilisée est le taux de pauvreté à 60%, c'est-à-dire la mesure de la part de la population qui dispose de moins de 60% du revenu médian du territoire correspondant.

Dans les quartiers prioritaires, le taux de pauvreté est de 1,5 à 2,5 fois plus élevé que le taux communal ou intercommunal.

### Les minima sociaux

Ces données sont issues pour les minima sociaux des fichiers CAF au 31/12/2020 et pour la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) des fichiers CNAM au 01/01/2021.

	Bourges Nord	Val d'Auron	Bourges	Bourges Plus
Part des ménages couverts par les minima sociaux (RSA et AAH) CAF 31/12/2020	34,7%	31,8%	17,4%	14,3%
Taux de couverture des bénéficiaires du régime général par la C2S CNAM 01/01/2021	37,6%	31,1%	18,9%	13,7%

La précarité des habitants des quartiers prioritaires est également montrée par la part importante de ménages couverts par le Revenu de Solidarité Active et l'Allocation Adulte Handicapé, ainsi que par la part de bénéficiaires du régime général couverts par la Complémentaire Santé Solidaire ; ces taux sont deux fois plus élevés que ceux de Bourges ou Bourges Plus.

### Les niveaux de formation

	Bourges Nord			Val d'Auron			Bourges			Bourges Plus		
	2008	2013	2018	2008	2013	2018	2008	2013	2018	2008	2013	2018
Taux de scolarisation des 15-17 ans en %	94,7	92,9	88,8	93,7	96,9	98,6	96,5	95,6	95,9	96,7	96,3	95,9
Part des 15 ans et plus de bas niveau de formation (aucun diplôme, cep, bepc, brevet des collèges parmi les 15 ans et plus non scolarisés) en %	55,9	52,6	47	31,8	27,3	26,3	35,4	30,8	25,7	35	30,6	25,3

Au Val d'Auron, le taux de scolarisation des 15-17 ans progresse depuis 2008, et dépasse même les taux communal et intercommunal. A Bourges Nord en revanche, le taux de scolarisation est en baisse dans chaque IRIS de la zone, hormis Chancellerie 3, Chancellerie 4 et Pressavois 2. La part des 15 ans et plus de bas niveau de formation diminue quel que soit le territoire considéré. Pour autant, il reste plus élevé qu'ailleurs à Bourges Nord.

## L'activité

	Bourges Nord			Val d'Auron			Bourges			Bourges Plus		
	2008	2013	2018	2008	2013	2018	2008	2013	2018	2008	2013	2018
Taux d'activité des hommes de 15-64 ans en %	67,3	67,2	65,4	75,3	77,8	69,4	70,5	73,3	72,4	72,2	74,5	74,4
Taux d'activité des hommes de 15-24 ans en %	38,8	45	42,6	44,7	55,1	45	39,2	45	46	41,3	44,6	45,1
Taux d'activité des femmes de 15-64 ans en %	51,4	52,5	52,7	71,6	71,5	63,7	65,6	66,2	68,8	67,3	68,4	70,8
Taux d'activité des femmes de 15-24 ans en %	35,4	31,3	36,6	42,1	46,7	46,1	38,9	40,5	42	38,5	40,2	40,2
Taux de chômage des hommes 15-64 ans	31,5	38,3	35,5	18,0	23,2	27,1	13,0	16,2	16,2	10,7	13,7	13,7
Taux de chômage des femmes 15-64 ans	32,7	34,5	34,0	22,7	27,7	27,7	13,7	16,7	16,1	12,4	14,2	13,7

Le taux d'activité est le rapport entre les personnes en emploi et au chômage de plus de 15 ans (les actifs) et la population totale du même âge.

Globalement, la situation est plus favorable au Val d'Auron, avec des taux de quelques points supérieurs aux taux communaux, et elle est moins favorable à Bourges Nord dont les taux sont systématiquement bien inférieurs aux taux communaux, et particulièrement pour les femmes.

Le nombre de chômeurs baisse à Bourges Nord, de 31% chez les hommes (-222 personnes) et de 32% chez les femmes (-197 personnes) ; il augmente au Val d'Auron, chez les hommes +61% (+91 personnes) comme chez les femmes +17% (+36 personnes).

## La motorisation

	Bourges Nord			Val d'Auron			Bourges			Bourges Plus		
	2008	2013	2018	2008	2013	2018	2008	2013	2018	2008	2013	2018
Part des ménages sans véhicule en %	37,9	38,8	38,1	20,1	23,9	25,4	22,3	21,7	21	18,3	17,8	16,9

La part de ménages sans véhicule est en augmentation depuis 2008 dans les quartiers prioritaires, de manière assez faible à Bourges Nord mais assez forte au Val d'Auron, alors qu'elle diminue à l'échelle de Bourges et de Bourges Plus.

## Les logements sociaux

Ces données sont issues du Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS) au 01/01/2016 et 01/01/2021.

	Bourges Nord		Val d'Auron		Bourges		Bourges Plus	
	2016	2021	2016	2021	2016	2021	2016	2021
Nombre de logements sociaux	3 320	3 317	1 457	1 453	9 999	9 927	11 707	11 951
Poids des logements sociaux de Bourges	33,2%	33,4%	14,6%	14,6%	100 %	100 %		
Poids des logements sociaux de Bourges Plus	28,4%	27,8%	12,4%	12,2%	85,4%	70,7%	100%	100%

Entre 2016 et 2021, le nombre de logements sociaux est stable dans les deux quartiers prioritaires. 70 destructions sont dénombrées entre 2016 et 2021, compensées par 63 constructions. Bourges Nord continue de concentrer 33% des logements sociaux de Bourges, et le Val d'Auron près de 15%.

Détail du nombre de logements sociaux par IRIS

	Bourges Nord	
	2016	2021
Gibjoncs 2	682	705
Chancellerie 1	242	248
Chancellerie 2	502	516
Chancellerie 3	200	286
Chancellerie 4	623	624
Pressavois 1	214	214
Pressavois 2	857	724

## 2. Mise en œuvre du contrat

### 1. Programmation d'actions 2015-2021 / Analyse technique et financière

#### Programmation pluriannuelle du contrat de ville

Année	Nombre de dossiers déposés	Nombre de dossiers retenus Etat	Subventions Etat en €	Nombre de dossiers retenus Ville de Bourges	Subventions Ville de Bourges en €	Nombre de dossiers retenus Bourges Plus	Subventions Bourges Plus en €	Total Subventions en €
2016	71	62	269 500	49	188 585	1	16 000	<b>474 085</b>
2017	69	56	269 500	46	173 236	4	30 000	<b>472 736</b>
2018	73	60	264 361	43	173 310	4	22 000	<b>459 671</b>
2019	86	68	264 361	52	173 310	4	22 000	<b>459 671</b>
2020	75	60	264 361	47	173 310	4	22 000	<b>459 671</b>
2021	71	62	296 902	45	173 310	5	29 500	<b>499 712</b>
2022	98	80	262 295	48	175 000	11	60 000	<b>497 295</b>

L'année 2016 a vu la première programmation organisée dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2023. En 2015, la programmation avait été réalisée selon les modalités du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

#### Subventions de l'Etat Programme de Réussite Educative et Contrat Local de Santé

Année	PRE	CLS
2016	226 500 €	13 000 €
2017	195 326 €	13 000 €
2018	195 326 €	13 000 €
2019	195 326 €	13 000 €
2020	195 326 €*	13 000 €
2021	162 785 €	13 000 €
2022	195 000 €	11 700 €

\* crédits 2020 non consommés en totalité et reportés sur 2021

Ces deux dispositifs sont animés par des services de la Ville de Bourges, avec un subventionnement de l'Etat. En 2022, la Ville de Bourges a engagé sur le PRE 86.000€ pour le financement de 2 emplois et 39.000 euros pour le CLS. Ce dernier concerne l'ensemble du territoire de Bourges.

## Subvention Bourges Plus – Développement économique et animation réseau ESS

Depuis 2016, une convention de partenariat avec Tivoli Initiatives permet à Bourges Plus de mieux connaître et mieux intégrer les dynamiques (ressources, offre de services) déjà en cours sur les quartiers, et de mieux mettre en œuvre les actions du pilier développement économique validées dans le cadre du contrat de ville, en développant les liens entre acteurs. Un volet de promotion et de développement de l'économie sociale et solidaire, en particulier sur les quartiers prioritaires est aussi l'objet de ce partenariat.

Une **enveloppe annuelle de 15.000 €** est dédiée depuis 2016 à ce partenariat.

### Quelles grandes tendances et grandes évolutions ?

Le nombre global de projets déposés et retenus, tous financeurs confondus, est en augmentation entre 2016 et 2022. Concernant les financements, s'ils restent globalement stables pour la Ville de Bourges et pour l'Etat, on constate une montée en charge de la communauté d'agglomération. Bourges Plus a en particulier accru ses financements sur les piliers Cadre de vie / renouvellement urbain et Emploi / développement économique, qui sont en lien avec ses compétences propres.

### **Les nouveaux projets retenus dans le cadre de la programmation :**

	2016	2019	2022
<b>Pilier Cohésion Sociale</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>24</b>
Favoriser et coordonner la réussite éducative	0	3	4
Développer l'accès aux droits	2	7	8
Favoriser l'implication citoyenne et le vivre ensemble	3	2	12
<b>Pilier cadre de vie – Renouvellement Urbain</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Faire de la mobilité un vecteur central de développement des quartiers	1	1	0
Améliorer la qualité résidentielle et l'image des quartiers	3	1	2
<b>Pilier Emploi – Développement économique</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
Susciter, accompagner et soutenir les projets économiques endogènes aux quartiers afin de développer l'emploi	0	0	1
Accompagner les habitants vers un emploi durable	2	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>29</b>

Le pilier cohésion sociale concentre entre la moitié et les quatre-cinquièmes des nouveaux projets retenus. Lors des réunions de lancement de l'appel à projet annuel, des thématiques peu ou pas couvertes par les projets sont exprimées. Par exemple, **cela conduit à ce qu'en 2022 de nouveaux projets sur la transition écologique ou la lutte contre les discriminations soient déposés.**

La pandémie a mis en lumière des problématiques comme la lutte contre l'isolement, qui est peu couverte dans la programmation, ou le besoin des habitants de se retrouver au travers d'événements ponctuels (et notamment festifs, conviviaux ou culturels). Les projets événementiels ont été plus fortement financés dans la période de la fin du contrat de ville, pour tenir compte de ce besoin.

**La problématique de l'innovation est revenue dans les ateliers participatifs.** Des projets « expérimentaux » pourraient venir couvrir de nouveaux besoins, à condition par exemple de créer des espaces pour que les acteurs puissent coopérer pour les faire émerger, et que des financements particuliers soient fléchés sur l'innovation.

## 2. Mobilisation du droit commun

La mobilisation des politiques de droit commun peut se définir selon plusieurs modalités :

- L'intégration de projets de droit commun afin de répondre à des objectifs stratégiques ;
- La mobilisation de financements de droit commun avec l'addition de crédits spécifiques ;
- L'intégration d'objectifs particuliers de déploiement sur les QPV des politiques de droit commun.

**Lors de l'évaluation à mi-parcours du contrat de Ville, une revue des projets a permis une mise en lumière des actions relevant de politiques de droit commun.** Elles participent à la réalisation de nombreux objectifs stratégiques. On peut par exemple citer les actions des signataires du contrat local de santé qui visent à proposer aux parents des réponses partenariales aux problèmes sanitaires des enfants, celles mises en place dans le cadre du plan local de sécurité et de prévention de la délinquance 2019-2023 ou bien encore celles conduites par Agglobus pour restructurer le réseau de transport en commun.

**La modalité la plus répandue pour la mobilisation du droit commun est celle des financements croisés : à savoir la complémentarité des financements de droit commun et des crédits spécifiques.**

**En 2022, 70% des projets déposés recherchent un cofinancement du droit commun.** La répartition thématique des projets souhaitant en bénéficier suit celle des compétences des différents partenaires sollicités. Par exemple, la quasi-totalité des projets qui concernent la réussite éducative demandent des cofinancements de la CAF (soutien à la parentalité, CLAS, jeunesse).

L'Etat est sollicité pour les projets qui concernent les projets en direction des jeunes (BOP 163), l'égalité femme-homme (DDDFE) ou la lutte contre les discriminations (DILCRAH). L'ARS participe au financement d'actions sur le thème de l'accès à la santé.

Les financements de droit commun de la ville de Bourges sont eux peu sollicités. Quelques actions le sont et concernent les thématiques de la culture et du sport.

Le conseil départemental du Cher finance des actions principalement sur les thématiques de la parentalité, de l'insertion et de l'emploi. Il participera au financement, au côté de l'Etat et de la Région notamment, au financement du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. La Région intervient sur des projets dans les domaines de la formation (plan régional de formation) et de la culture, ainsi que par le dispositif de financement d'emploi associatifs Cap Asso. Plusieurs postes sont financés cette année. Enfin, la Région subventionne le dispositif Territoire zéro chômeur de longue durée, qui se met en place sur une partie du quartier Chancellerie-Gibjoncs-Moulon.

Enfin l'intégration d'objectifs particuliers sur les QPV, est une modalité existante, mais peu de données ont pu être recueillies lors de l'évaluation. Une enquête complémentaire auprès des signataires et d'opérateurs serait nécessaire.

**Les retours des acteurs de la Politique de la Ville sont assez contrastés sur la mobilisation des politiques de droit commun.** Les principales faiblesses qui ressortent sont la difficulté pour des projets récurrents à passer des financements spécifiques à ceux du droit commun et le manque de visibilité sur les différents financements possibles. **Une des préconisations est de créer un guichet unique pour l'ensemble des aides financières possibles, avec un calendrier harmonisé.**

**La problématique de la mobilisation du droit commun se pose aussi de manière particulière dans les quartiers de veille.** Ceux-ci sont de fait exclus des financements spécifiques alors qu'ils ont les mêmes caractéristiques sociales que les quartiers prioritaires. Si des actions comme Parcours gagnant ou le projet de requalification urbaine du Prado existent, elles restent peu nombreuses à cibler ces quartiers.

### 3. Mobilisation des mesures spécifiques de l'Etat en faveur des habitants des quartiers

#### Mesures d'abattement de TFPB pour les organismes HLM

L'article 1388 bis du code général des impôts prévoit que les logements locatifs sociaux des organismes HLM bénéficient d'un abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 30 % s'ils sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Cette perte de recette pour l'Etat constitue en contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à atteindre un même niveau de qualité de service que dans le reste de leur parc, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment **d'actions de gestion urbaine de proximité, contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.**

**A noter : dans ce cadre, les organismes HLM peuvent porter directement ces actions de « sur-intervention » et/ou valoriser des soutiens à des acteurs associatifs pour y concourir.**

L'abattement de 30 % sur la base d'imposition de la TFPB s'accompagne d'un mécanisme visant à compenser partiellement (par l'Etat) la perte de rentrées fiscales pour les collectivités concernées par ce dispositif.

Pour ce contrat de ville, 2 conventions d'abattement sont signées. Ces conventions sont actives et les organismes HLM justifient annuellement (bilan) auprès de l'Etat, des collectivités et de l'administration fiscale de la bonne utilisation de ce dispositif.

Organismes	Nombre de logements	Nombre de logements concernés par l'abattement	Montant d'abattement valorisable / an <i>(date de signature de la convention)</i>
France Loire	2 277	2 277	484 124 €
Val de Berry	3 095	3 095	620 000 €
<b>TOTAL abattement</b>			<b>1 104 124 €</b>

Au travers de **l'abattement de TFPB en QPV**, les collectivités (perte de recettes) et l'Etat (compensation) accordent sur le contrat de ville de Bourges, un **concours financier complémentaire de 1 104 124 € / an** aux organismes HLM pour leurs actions en matière de politique de la ville.

## Dispositif adulte-relais

L'Etat accompagne la couverture du quartier en médiateurs de proximité via le déploiement d'adultes-relais.

Les adultes-relais assurent des missions de médiation sociale et culturelle de proximité, dans le cadre d'un contrat d'insertion. En cela, ils sont acteurs essentiels de proximité pour faciliter l'accès des habitants aux politiques déployées tant par l'Etat ou les collectivités que les opérateurs et associations de la politique de la ville.

11 conventions adultes relais sont actives sur le territoire.

Structure	Mission(s) principale(s)	Statut
CCAS Bourges	Médiation école, enfants, parents	poste actif
CCAS Bourges	Médiation école, enfants, parents	poste actif
TIVOLI INITIATIVES	Médiation emploi	poste actif
TIVOLI INITIATIVES	Médiation emploi	poste actif
RERS	Médiation sociale Médiation dans les espaces publics	poste actif
C'est Possible Autrement	Médiation sociale Médiation école, enfants, parents	poste actif
Epicierie Sociale du Val d'Auron	Médiation sociale	poste actif
Bourges Agglo Services	Médiation sociale Médiation environnementale	poste actif
Accueil et Promotion	Médiation sociale Médiation numérique	poste actif
Entraide Berruyère	Médiation sociale	En cours de recrutement
FOL – Ligue de l'enseignement	Médiation prévention santé Médiation dans les espaces publics	poste actif
<b>TOTAL</b>		<b>11 Postes</b>

Pour la réalisation de ces missions, l'employeur bénéficie d'une aide financière prévue à l'article L.5134-108 du code du travail et versée par l'ASP. En 2021, l'aide par ETP était de 20 071,82 €. Soit, pour le territoire du contrat de ville, **220 781 € annuels de concours maximum de l'Etat au déploiement de 11 adultes-relais.**

## Cité de l'emploi

En mars 2020, une coordination départementale constituée de Tivoli Initiatives, BGE Cher et OREC 18 s'est portée candidate à l'appel à manifestation d'intérêt « Cité de l'emploi » de l'ANCT.

Ce projet a été retenu et labellisé pour une durée de 3 ans.

Sur chacun des contrats de ville du département, l'association présente porte une mission de coordination et d'animation de parcours d'accès à l'emploi en direction d'une cohorte d'une quinzaine de femmes, habitantes en QPV, très éloignées de l'emploi, essentiellement mère de famille monoparentale. Pour cette cohorte, les espoirs d'insertion professionnelle ne reposent pas sur un seul acteur ni un seul dispositif, mais bien sur une action globale et plurielle (lever de freins périphériques, étapes de parcours d'insertion professionnelles, formation, ...).

En cela, il ne s'agit pas d'un nouveau dispositif, mais de développer, via une fonction « tiers » de coordination, de nouvelles pratiques professionnelles collectives et pluridisciplinaires à même de mieux exploiter les outils et dispositifs existants au profit de la cohorte cible. Les acteurs tels que Pôle Emploi, les missions locales, les collectivités et CCAS, le département, la CAF ou les acteurs associatifs de terrain sont mobilisés.

Pour le contrat de ville de Bourges, cette mission est portée par Tivoli Initiatives.

Au niveau départemental, une coordination des 3 « cités de l'emploi », est assurée, sous le suivi des délégués du préfet.

**L'Etat accompagne financièrement cette cité de l'emploi à hauteur de 100 000 € / an, durant la période d'expérimentation, dont 50 000 € / an fléchés sur le contrat de Bourges.**

### Cité éducative

L'ANCT a labellisé la candidature de Bourges à la démarche « Cité éducative » en 2022, pour le QPV de Bourges Nord. Cette démarche s'étendra sur les années 2022, 2023 et 2024. Appuyée sur une troïka Préfecture-Collectivité-Education nationale, elle vise à renforcer un continuum éducatif de territoire en mobilisant l'ensemble des acteurs éducatifs.

Des crédits spécifiques de l'ANCT sont débloqués à hauteur de **190 000 € / an**. Ils permettront d'accompagner :

- la coordination du projet et l'animation du collectif d'acteurs via un poste de chef de projet opérationnel porté par la ville de Bourges
- le déploiement d'actions renforcées sur le territoire.

## 4. Analyse de cas – Focus sur les objectifs stratégiques

### Favoriser et coordonner la réussite éducative

Une des idées fortes qui sous-tend les actions de cet objectif stratégique est de faire tomber un certain nombre de barrières : soutien à la parentalité pour favoriser l'appropriation de connaissances et compétences pour prendre les décisions les plus favorables à leur enfant, notion de parcours éducatif pour décloisonner les différents temps de l'emploi, travail collaboratif entre les différents acteurs éducatifs. Cette orientation trouve un certain aboutissement dans la labellisation Cité éducative du quartier Chancellerie/Gibjoncs/Moulon.

Cela s'est traduit par les objectifs opérationnels suivants :

- Accompagner les parents dans leur fonction parentale ;
- Soutenir les actions de réussite éducative en temps scolaire ;
- Soutenir les actions de réussite éducative hors temps scolaire et favoriser les innovations pédagogiques ;
- Rapprocher les acteurs de l'éducation des acteurs de l'insertion sociale et de la formation professionnelle ;
- Améliorer la lisibilité et la cohérence des dispositifs.

### Une forte implication dans le soutien à la parentalité

Pour ce qui concerne la parentalité, de nombreux partenaires sont mobilisés que cela soit dans le cadre du droit commun ou de la mobilisation de crédits spécifiques aux quartiers prioritaires.

Le déploiement de ces actions est favorisé par un fort partenariat au niveau départemental. Il existe un Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), piloté porté par la CAF, la DDETSPP, le conseil départemental et la Mutuelle sociale agricole (MSA). L'Etat, le conseil départemental et la Caf sont aussi les pilotes du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF). Enfin, une convention territoriale globale a été signée en 2021 par la CAF et Bourges Plus.

Un appel à projet annuel sur la parentalité permet de soutenir des actions collectives mises en place avec et pour les parents visant à mettre à disposition des parents l'ensemble des ressources, informations et services pour les accompagner dans l'éducation de leurs enfants.

Durant la durée du contrat de Ville, **deux adultes-relais enfance famille** ont été positionnés jusqu'en 2021 par l'intermédiaire de l'association PEP 18 auprès des établissements scolaires, puis dans les deux centres sociaux du CCAS. Jusqu'en 2021, ces adultes-relais intervenaient majoritairement auprès des élèves des collèges Victor-Hugo et du Grand Meaulnes, et des écoles qui en dépendent. Leurs interventions se situent à la croisée du soutien à la parentalité et de la réussite scolaire. **Les adultes-relais jouent autant un rôle de médiateur auprès de l'Education nationale que celui de personne ressources pour orienter les familles vers d'autres institutions et des partenaires associatifs.** Pendant l'année scolaire 2018-2019, dernière année pleine avant la pandémie, les deux adultes-relais ont réalisé 961 accompagnements auprès de 627 familles. Pour mémoire l'effectif total des établissements concernés était d'environ 2500 élèves. **A partir de 2021, les deux postes d'adulte-relais ont été repositionnés au CCAS, mais en gardant leur champ d'action sur le soutien à la parentalité et la réussite éducative, en particulier dans la coordination de l'accompagnement à la scolarité.**

Concernant la contribution du dispositif adultes-relais à la réussite éducative, on peut aussi souligner **l'action de la médiatrice sociale de C'est possible autrement**. Celle-ci met en relation les parents ou les accompagnants d'enfants avec les lieux ressources pour l'apprentissage de leurs enfants ainsi que les professionnels de ces lieux.

**Deux lieux d'accueil parents-enfants (LAPE) du CCAS, un sur chaque quartier prioritaire**, offrent un espace de paroles, de rencontres, d'échanges et de jeu dans une perspective de prévention des troubles de la relation enfants-parents. Ils reçoivent les parents avec leurs enfants de 0 à 4 ans (ou 6 ans s'ils ont un handicap). Des contributions spécifiques de l'Etat dans le cadre du contrat de Ville viennent compléter les financements de droit commun (Ville et CAF). En moyenne plus de 200 séances annuelles permettent un accueil par des professionnels d'un groupe de 16 et 20 parents et enfants.

**Le dispositif Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves (OEPRE)**, porté par l'association C'est possible autrement depuis 2018, permet à des parents ne maîtrisant pas la langue française d'améliorer leurs compétences dans l'acquisition de la langue mais aussi la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents. Cofinancé par l'Education nationale, le BOP 104 Intégration et l'enveloppe politique Etat de la Ville, ce dispositif bénéficie à la rentrée 2022 à une douzaine de parents sur Bourges Nord. Il croise les problématiques d'insertion et de réussite éducative et est une porte d'entrée pour de nombreux parents pour poursuivre l'apprentissage linguistique. **Une des conditions de sa réussite est la bonne connaissance des équipes éducatives de ce dispositif afin de repérer les familles qui pourraient en bénéficier**. Les retours des bénéficiaires sont positifs, notamment dans leur prise de confiance pour l'accompagnement de leur enfant<sup>1</sup>.

#### Le soutien aux actions éducatives hors temps scolaire

Depuis 2007, le **programme de réussite éducative (PRE)** se déploie dans la géographie prioritaire de Bourges. Il vise à construire un parcours de réussite éducative pour des enfants en situation de fragilité, et vient en complément des dispositifs. La démarche est à la fois éducative (promotion de l'autonomie, accès aux savoirs), de remédiation (rétablir les liens avec les institutions), préventive (dépister les difficultés précoces) et parfois corrective (en cas de ruptures), sans oublier de considérer les parents comme partenaires du parcours de réussite éducative de leurs enfants. **Le partenariat est la clé de voute du dispositif, au travers de l'équipe pluridisciplinaire de suivi (EPS)**. C'est une instance composée de membres permanents réunissant une diversité de cultures professionnelles (acteurs issus des milieux de l'éducation, de l'animation socioculturelle, du sanitaire et du social). Elle a pour rôle d'identifier précisément les difficultés globales de l'enfant en établissant un diagnostic de la situation et en repérant les manques ou le caractère inopérant des réponses préalablement apportées. L'EPS est essentielle à l'action du PRE : la mobilisation conjointe des partenaires organise une construction collective / les interventions s'articulent dans une continuité éducative plus efficace car inscrites dans une démarche de projet. En 2021, 114 élèves de primaires et de collèges ont bénéficié d'un accompagnement individualisé, mais seulement 3% viennent du quartier du Val d'Auron. Un

---

<sup>1</sup> Voir le film de l'académie d'Orléans-Tours qui se déroule dans le dispositif de Bourges Nord [Ouvrir l'école aux parents | Académie d'Orléans-Tours \(ac-orleans-tours.fr\)](https://www.ac-orleans-tours.fr/parents)

déséquilibre qui interpelle. Il peut trouver sa source dans un historique plus récent au Val d'Auron du fait de son entrée en quartier prioritaire seulement en 2015, mais aussi l'absence de cohérence entre la géographie prioritaire de la Politique de la Ville et celle de l'Education nationale. **La présence d'un Réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+) permet de dégager du temps et des moyens pour mettre en œuvre le partenariat au niveau de l'Education nationale.**

**Autre dispositif majeur, celui de l'accompagnement à la scolarité.** Piloté par la CAF, il s'est déployé auprès d'élèves dans les deux quartiers prioritaires, par l'intermédiaire du CCAS et de plusieurs associations. Les accompagnateurs proposent : un temps d'écoute et d'échange autour d'un goûter, de l'aide dans l'organisation du travail personnel, des projets culturels, des activités d'expression, manuelles et scientifiques. Pour les parents, des temps de rencontre peuvent être proposés en groupe ou en individuel. L'agrément par la CAF permet, au-delà du financement, de garantir une méthodologie rigoureuse dans la conduite des actions. **Le partenariat se signale par la mise en place, sur demande de la CAF, d'actions communes à différents opérateurs de formation des animateurs des accompagnements à la scolarité** (aux postures professionnelles, méthodes d'apprentissages et techniques d'animation, ainsi qu'à l'utilisation des outils numériques dans les animations). Les bienfaits pour les enfants sont soulignés par les acteurs, en particulier pour ce qui concerne la compréhension des attendus de l'école et la mise en confiance. A l'inverse **il est souligné l'absence de déploiement du dispositif sur la partie Gibjoncs de Bourges-Nord et sur certains établissements du Val d'Auron.**

**Enfin, la labellisation Cité éducative** devrait permettre de renforcer la réussite éducative sur Bourges Nord, en permettant notamment une meilleure coordination des acteurs. La candidature l'a déjà permis pour ce qui est du diagnostic de territoire. Les trois années de mise en œuvre devraient le permettre dans la définition et la réalisation des actions. En particulier, le diagnostic fait apparaître la persistance de difficultés dans la qualification des jeunes de Bourges-Nord (part des non qualifiés plus importante, et baisse du taux de scolarisation des 15-17 ans). Un des défis de la Cité éducative est particulièrement orienter vers cette problématique : « élever l'espérance d'étude, ouvrir le champ des possibles en élargissant l'horizon culturel et en favorisant les mobilités ». Il devra être fortement investi.

### [Accompagner les habitants vers un emploi durable](#)

Lors de son élaboration, le Contrat de Ville insistait sur la multiplicité des actions à mettre en œuvre pour répondre à cet objectif stratégique. Les publics qui étaient prioritairement visés ont été jeunes, les femmes ainsi que les personnes d'origine étrangère. Cela s'est traduit par les objectifs opérationnels suivant :

- Lever les freins à l'emploi et à la formation ;
- Optimiser les dispositifs d'insertion professionnelle de droit commun au bénéfice des habitants des QPV ;
- Soutenir l'insertion par l'activité économique ;
- Valoriser les publics des quartiers en développant les mises en situation professionnelle ;
- Permettre l'élévation des niveaux de compétences ;
- Développer la mixité professionnelle.

**Pendant la période du Contrat de Ville le droit commun a été renforcé selon plusieurs modalités.** Au plan national, la Garantie jeunes en 2016, puis le Contrat engagement jeunes en 2022 ont élargi la

palette des dispositifs qui pouvait être proposée par les Missions locales. Au plan local, l'installation d'une antenne de la Mission locale de Bourges au « Pôle Tertiaire Libération », immeuble de Bourges Plus qui regroupe notamment des structures du champ de la formation et de l'insertion, a permis un accroissement du nombre de jeunes de la Chancellerie accompagné. Celui-ci a cru de 43% entre 2020 et 2021, alors que l'antenne n'a été ouverte qu'en juin 2021. Cette installation a été permise par la réalisation d'un pôle d'activités lors du premier programme de rénovation urbaine, et a répondu aux objectifs du contrat de Ville de coordonner et fédérer les acteurs du développement économique dans ce pôle, et de l'instituer comme un véritable lieu ressources. Une réflexion est en cours sur l'organisation d'une permanence dans la partie Gibjoncs, en partenariat avec le service municipal de la jeunesse.

Des démarches « d'aller vers » ont aussi été développées pour faire connaître au public jeune les différents dispositifs de droit commun, comme **les dispositifs de médiation vers l'emploi appuyés sur des adultes-relais**. Des démarches d'autant plus nécessaires que les acteurs s'accordent sur la moindre visibilité des jeunes dans l'espace public depuis la pandémie de COVID 19.

**Les démarches de proximité et d'articulation du droit commun et de la Politique de la Ville sont des éléments moteurs dans l'appropriation de dispositifs par les publics.**

Ces démarches sont d'autant plus importantes que les acteurs s'accordent sur le fait que de nombreux dispositifs existent sur la problématique de l'accompagnement vers l'emploi et qu'il peut être compliqué pour les publics de s'y retrouver. **Une meilleure lisibilité pour les publics des dispositifs serait nécessaire pour leur permettre de mieux s'orienter.**

**Pour répondre à cette problématique de lisibilité, la coopération entre acteurs ayant les mêmes domaines d'activités peut être une réponse.** Elle existe par exemple sur le territoire de Bourges sur l'action de formation FLE, organisé dans le cadre du Plan d'investissement sur les compétences (PIC), entre les associations Tivoli initiatives, Accueil & Promotion et C'est possible autrement. Chaque acteur propose un accompagnement correspondant à un type de besoin distinct (remise à niveau, français langue étrangère, alphabétisation/illettrisme). Mais il existe un accès unique à la formation, une information collective commune, et une analyse croisée des profils des candidats.

**Enfin, le dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) va permettre de renforcer la coopération des acteurs de l'insertion professionnelle.** En effet, au-delà de la création de ses propres outils d'insertion, tels le ou les entreprises à but d'emploi qu'il pourra créer, la construction même de la candidature nécessite de faire travailler ensemble des acteurs qui pouvaient jusqu'ici travailler les uns à côtés des autres.

### [Améliorer la qualité résidentielle et l'image des quartiers](#)

Ce rapport d'évaluation est réalisé au moment où le NPRU est l'objet d'une revoyure deux années après la signature de sa convention de financement. Cela devrait induire le report d'un certain nombre d'objectifs opérationnels au prochain dispositif contractuel de la Politique de la Ville, si tant est que le volet urbain continue à y être inclus. La mise en œuvre de cet objectif stratégique depuis 2015 plaide en ce sens, notamment du fait de ce qui a pu être réalisé autour du dispositif de la **Gestion urbaine et**

**sociale de proximité.** En effet, celui-ci est au cœur d'une **problématique nodale dans le contrat de Ville, à savoir les liens forts qui existent entre les aspects sociaux et urbains des quartiers prioritaires et la nécessité de les traiter de concert.**

Cette problématique notamment fonde les objectifs suivants :

- Favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers ;
- Favoriser la vie sociale par l'aménagement des espaces et l'évolution des équipements existants ;
- Améliorer l'entretien de l'habitat et des espaces publics ;
- Valoriser l'image des quartiers.

#### La Gestion urbaine et sociale de proximité : un outil partenarial pivot

La démarche de GUSP se différencie de la démarche de Gestion Urbaine et de Proximité (GUP) mise en œuvre dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain en 2004 par un renforcement de la dimension sociale. **Les problèmes de gestion ne se résolvent pas que par des solutions techniques et matérielles mais aussi par une réflexion sur les usages et les partenariats. Les réponses peuvent être d'ordre technique, social et/ou organisationnel.** Elle s'articule avec le dispositif d'abattement de TFPB de 30% dans les quartiers politique de la ville en faveur des bailleurs sociaux. En effet, en contrepartie de cet abattement, les bailleurs sociaux s'engagent à atteindre un même niveau de qualité de service que dans l'ensemble de leur parc en y renforçant leurs interventions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires.

Concernant le fonctionnement du dispositif, il existe un comité technique dédié, et deux groupes opérationnels (un par quartier prioritaire). Ces groupes sont composés des bailleurs sociaux, des habitants (conseil citoyen et conseil de quartier), des services de la Ville, de l'Agglomération et de la DDETSPP, du CCAS et des associations locales. Les groupes opérationnels se réunissent pour réaliser des diagnostics en marchant (3 vagues ont été organisées en 2017, 2019, 2021-2022) et analyser leurs résultats compilés au moyen de tableaux de bord. Ils permettent d'identifier sur chaque quartier des dysfonctionnements dans les espaces publics avec des propositions de solutions pour y remédier voir les prévenir, mais aussi des points forts ou des espaces valorisés par leur utilisation ou encore à valoriser.

Enfin, la convention GUSP prévoit un ensemble d'actions propre à chaque quartier qui mettent en œuvre les grands objectifs stratégiques du dispositif.

#### **Sur le quartier Chancellerie-Gibjoncs-Moulon, la démarche partenariale a permis d'engager des premières actions :**

- Des nouveaux dispositifs de gestion des déchets ont été implantés (colonnes enterrées, abris extérieurs), accompagnés d'actions de sensibilisation en pieds d'immeubles et en porte à porte ;
- Le ramassage d'encombrants a été renforcé par un système de veille par les bailleurs.
- Des actions de sensibilisation sur les encombrants ont été initiées par la Régie de Quartier, dans le cadre de la programmation de la politique de la ville (action Recycl Eco Tri).

- Des visites sur site ont été organisées pour repérer, identifier les épaves, et organiser leur enlèvement ;
- Des actions de lien social en pied d'immeubles ont été mises en place sur une résidence requalifiée et une nouvelle construction du PRU1, pour prévenir les problématiques et développer le lien entre voisins (sur la fin des travaux, les ressources du quartier, la vie de la résidence) ;
- Des projets initiés par les acteurs du quartier ont vu le jour sur les espaces libérés par les démolitions : un jardin partagé, un verger, une piste d'éducation routière.

**La démarche partenariale sur le quartier prioritaire du Val d'Auron a permis de mettre en place une série d'actions :**

- Des nouveaux dispositifs de gestion des déchets ont été implantés (colonnes enterrées, abris extérieurs), accompagnés d'actions de sensibilisation en pieds d'immeubles et en porte à porte. Le ramassage d'encombrants a été renforcé.
- Des actions pour valoriser les espaces et créer du lien social :
  - ✓ Des actions de lien social et d'embellissement de certains espaces et des cœurs d'îlot :
  - ✓ Actions du collectif (APLEAT-ACEP, bailleurs, Centre Social, Tivoli, Bourges Agglo Services,...) déjà existantes avant la GUSP sur Eirik Labonne et le Square d'Alice avec des temps festifs, des actions de sensibilisation à l'environnement, des actions culturelles.
  - ✓ Organisation de Festival Val d'O porté par l'Antre-Peaux ;
  - ✓ Repositionnement de la Bibliothèque de rue de La Ligue de l'enseignement dans différents cœurs d'îlots ;
  - ✓ Réalisation d'une fresque dans le cadre d'un chantier jeunes du service jeunesse de la Ville sur la façade du local du Bailleur Val de Berry, animations sur la place H. Boyer en lien avec l'Amicale du quartier du Val d'Auron ;
  - ✓ Parcours curiosités d'art urbain au Val d'Auron du Collectif Urb'annale.
- Remplacement d'une série de clôtures de rez-de-jardin abîmées.

Le réinvestissement des espaces extérieurs attenants aux résidences a permis d'être au plus des habitants, de recréer du lien, de rétablir des liens de confiance, d'échanger sur le quotidien et de les réorienter mais aussi de les accompagner dans des envies de projets d'intérêt collectifs. Le fait de réinvestir ces espaces a créé aussi une dynamique positive et valorisante pour les habitants comme pour le quartier qui souffre souvent encore d'une image négative.

Cependant c'est la régularité de ces actions sur ces espaces qui permettra de maintenir ce lien et cette dynamique, ce qu'il convient de poursuivre et de renforcer.

Concernant, la requalification et la gestion des espaces extérieurs, des améliorations ont été apportées du fait d'une clarification des domanialités, d'un renforcement de travaux (réparation de clôtures, éclairage, mise en place de colonne enterrées...), d'embellissement mais qui restent à poursuivre. Le bâti devient vieillissant et dégradé sur certains secteurs (notamment au Val d'Auron).

Les acteurs du Contrat de Ville s'accordent sur la place particulière de ce dispositif dans la dynamique partenariale globale de la politique de la Ville. **Il a en particulier été un élément central dans la construction du partenariat dans le quartier du Val d'Auron en rapprochant des intervenants ayant des champs différents avec une dynamique de décroisement.**

Le dispositif a permis aussi **des expérimentations tels les diagnostics en marchant des enfants**, organisés avec l'école élémentaire Jules-Ferry, située dans le quartier du Val d'Auron, l'école élémentaire des Pressavois aux Gibjoncs et des actions d'embellissement avec l'école élémentaire Jean Macé. L'objectif de ces actions est de permettre aux enfants d'appréhender leur quartier, d'exprimer ce qui leur plaisait et ce qu'il fallait selon eux améliorer, de mettre en œuvre leurs propositions, et de connaître les différents professionnels qui interviennent dans son quartier et connaître leurs missions. Une action citoyenne qui leur permet de mieux s'approprier leur quartier, les espaces publics et leur donner envie de s'impliquer comme participer à son embellissement, le respecter et le faire respecter car les enfants y sont attachés. Ils apprécient notamment la présence importante de la nature dans chacun des 2 quartiers.

#### La valorisation de l'image et de la mémoire des quartiers

Le diagnostic fondant le contrat de ville a mis en évidence que les quartiers prioritaires renvoient encore une image négative qui limite considérablement leur attractivité. Cette image dévalorisée est véhiculée par des personnes extérieures aux quartiers, mais aussi par certains habitants qui se l'approprient. **Des actions ont été impulsées pour revaloriser l'identité des quartiers prioritaires ou accompagner leur transformation par la valorisation de la mémoire.**

**Dans le quartier Chancellerie-Gibjoncs-Moulon, un appel à projet sur la « Mémoire au fil de l'eau » a été lancé en 2021-2022.** Ses objectifs sont de donner une dimension humaine au projet de rénovation urbaine et accompagner la transformation du quartier en proposant des espaces d'écoute et d'échanges permettant aux habitants d'exprimer leurs souvenirs, leurs inquiétudes, leurs envies pour leur quartier de conserver la mémoire du quartier et la transmettre aux nouveaux arrivants, de valoriser la richesse intrinsèque du quartier et enfin de participer au changement d'image souvent stigmatisante. En effet le constat a été fait que si la transformation du quartier est perçue globalement de manière positive par les habitants et comme pouvant contribuer à améliorer leur cadre de vie, elle génère des inquiétudes : perte de ce qui fait la particularité du quartier, la solidarité, le tissu associatif dense, les lieux et les activités où se mêlent différentes générations et cultures dont il est important de garder la mémoire pour la transmettre et continuer à la faire vivre. **En 2022, le projet « ÉCHOS D'ÂMES » a émergé de la part d'un acteur qui n'était pas sur le quartier mais qui a eu la démarche de construire des liens avec les acteurs du quartier.** Ce projet consiste à recueillir la parole des habitants et de la restituer au moyen de plusieurs créations artistiques (sonores, photographiques, film documentaire) ainsi que d'un travail anthropologique.

### 3. Ingénierie, gouvernance, participation des acteurs

#### 1. Ingénierie

Avec la loi Lamy, le pilotage de la Politique de la Ville, côté collectivités, a vu le transfert de l'ingénierie vers l'agglomération. La rénovation urbaine, gérée dans le cadre d'un Groupement d'intérêt public (GIP) a rejoint le service gestionnaire de la Politique de la Ville.

Sur la période 2015-2021, l'équipe opérationnelle du contrat de ville de Bourges, s'est étoffée. En 2022, 2 agents à temps plein sont affectés au pilotage du Contrat de Ville, et en particulier des piliers Cohésion sociale et Emploi / Développement économique. Un agent à temps plein est affecté au pilier Cadre de Vie / Renouvellement urbain, et notamment sur la participation des habitants dans le cadre du NPNRU.

De plus, dans le service Politique de la Ville, un agent à temps plein est chargé du NPNRU, et la cheffe de service à temps plein est aussi directrice de projet NPNRU. Enfin, depuis octobre 2021 un agent à temps plein est en charge du projet Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD).

**La gestion intégrée de l'ensemble des volets de la Politique de la Ville au sein d'un même service, localisé dans le quartier Chancellerie/Gibjoncs/Moulon, est un point fort de l'organisation institutionnelle.**

**Elle permet une approche croisée de toutes les problématiques des territoires concernés notamment autour des volets urbains et sociaux de la politique de Ville.**

Les animateurs du Contrat de Ville préparent avec le délégué du Préfet la programmation du contrat de ville et rencontrent les associations notamment lors des bilans intermédiaires et de fin d'année. Tout au long de l'année, ils échangent sur les besoins et les actions à améliorer en conséquence, sur les points de vigilance du quartier, sur l'actualité du territoire. En complément, ils informent les acteurs, en continue, sur l'instruction et le suivi administratif des dossiers, sur les autres appels à projet existants. **Les acteurs soulignent la grande proximité avec les animateurs du Contrat de Ville, ainsi qu'avec les délégués du Préfet qui se sont succédés. Les échanges sont très nombreux entre les agents de l'Agglomération et le délégué du Préfet.**

L'équipe opérationnelle organise des échanges réguliers avec les élus de l'Agglomération et de la Ville en charge de la politique de la ville, ainsi qu'avec les deux élus de quartiers. Depuis la programmation 2021, les élus de secteurs de l'Agglomération et de la Ville sont destinataires des dossiers déposés et participent à des commissions d'études des projets.

Chaque année, elle organise en lien avec la Préfecture une réunion de lancement de la programmation Politique de la Ville. La dynamique partenariale est vivante grâce notamment à la Gestion urbaine et sociale de proximité.

## 2. Gouvernance partenariale

Depuis 2015, le comité de pilotage se réunit au minimum annuellement afin de valider la programmation du Contrat de Ville. Il s'est par ailleurs réuni plusieurs fois concernant la validation du projet NPNRU. Son pilotage est assuré par l'équipe opérationnelle de l'Agglomération, en commun avec la DDETSPP. **Les signataires du Contrat de Ville participent dans leur majorité aux réunions, mais l'enquête en direction des signataires exprime l'idée qu'il conviendrait de pouvoir les préparer plus en amont avec eux.** Ils sont interrogés sur les dossiers qui sont présentés lors de la programmation, et en particulier ceux qui indiquent un cofinancement par les signataires.

Les comités techniques se sont peu réunis, hormis ceux relatifs au NPNRU. **Leur absence est soulignée comme une des principales faiblesses pour le fonctionnement du contrat de ville.** Les premiers comités techniques ont été utiles pour l'échange d'information, mais cela n'a pas été plus loin. Des espaces thématiques pour établir conjointement un diagnostic et des objectifs opérationnels font partie des attentes d'acteurs.

A noter le fonctionnement particulier de la Gestion urbaine et sociale de proximité, dont les instances ont un fonctionnement pérenne.

**En conclusion, on peut mettre en avant :**

- **la stabilité de la gouvernance pendant la durée du Contrat de Ville,**
- **un investissement hétérogène des signataires au sein des comités de pilotage (mobilisation à réengager, attendus vis-à-vis de chaque signataire à clarifier, ...)**
- **une gouvernance partenariale encore fortement centrée sur la programmation des moyens (rôle de coordination des acteurs, indépendamment de la programmation financière, à développer davantage).**

## 3. Participation des habitants et usagers

### Conseils citoyens

En 2022, seul un conseil citoyen sur deux fonctionne : celui du quartier Chancellerie/Gibjoncs/Moulon. Celui du Val d'Auron est en sommeil du fait du départ de la majorité de ses membres. Un conseiller citoyen a participé à l'atelier de consultation sur le quartier.

### Enquête auprès du conseil citoyen du quartier Chancellerie/Gibjoncs/Moulon

Thème	Sous-thème	Qu'est-ce qui a été fait / pas fait ? Pourquoi ? (freins et leviers)	Préconisations
Création	<b>Echelle d'intervention</b> (un ou plusieurs QPV / commune)	Un par QPV	Maintenir un CC par QPV
	<b>Tirage au sort</b> (oui/non, sur quelle liste ?)	Oui surtout sur la liste des habitants	Maintenir le principe
	<b>Arrêté préfectoral</b> (service responsable, renouvellement)	Oui	Maintenir le principe, cela légitime le CC

	<b>Composition</b> (parité, deux collègues, présence de jeunes...)	Au départ parité habitant/acteurs et genre Une jeune qui n'est pas restée s'est ennuyée	Remplacer les partants Respecter les modalités de renouvellement
<b>Rôle et fonctionnement</b>	<b>Les enjeux identifiés par le conseil citoyen</b>	Communiquer auprès des habitants et des acteurs pour recueillir leur parole et la faire remonter et faire connaître le CC. La mobilité. Relais du PRU Emploi à proximité Sécurité Logement Santé (départ SOS Médecin) / CLS La Coopération entre associations	Bien penser le démarrage. Bien faire connaître et partager le contenu du contrat de ville, surtout si le CC n'a pas participé au diagnostic
	<b>Indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics</b> (modalités spécifiques prévues)	Oui Modalités spécifiques animation et rédaction par les membres du CC et invitation des techniciens	Maintenir le principe et les modalités mais réfléchir à la formation (prise de parole, rédiger un compte rendu) mais surtout à sa mise en pratique. En évitant de stigmatiser.
	<b>Forme</b> (association, collectif informel, portage par une association ou une collectivité)	Collectif « informel »	Poursuivre le collectif informel et avoir une association support pour la gestion financière
	<b>Evolution de la mobilisation des habitants</b>	Négative. 1 /10 habitants 2 habitants invités par des membres	Mieux communiquer Prévoir les modalités de remplacement Pensez à appliquer le renouvellement Se mettre à la portée de tous. Modifier les modalités d'animation des temps moins informels
	<b>Relations avec les partenaires du contrat de ville</b>	<u>Partenaires institutionnels</u> : bonne cohésion avec les 2 principaux acteurs : l'équipe du contrat de ville de Bourges Plus et le délégué du préfet pour l'Etat B+ <u>Partenaires associations professionnelles</u> : peu ou pas de relation <u>Partenaires associations bénévoles</u> Pas de relation <u>Acteurs économiques</u> : peu ou pas de relation	Mieux communiquer Aller plus loin dans l'interpellation
	<b>Participation aux instances</b> (horaires adaptés, instances dédiées, pérennité...)	Participation aux instances du CDV : oui  Participation à la mise œuvre à l'évaluation à mi-parcours. Pas au diagnostic	Faire attention aux horaires

		Participation à l'examen des projets : oui bien  Prise en compte de l'avis du CC  Parité dans la représentation aux instances : habitants/acteurs locaux.  Horaires difficiles pour les habitants qui travaillent.	
	<b>Articulation avec les autres démarches participatives</b>	PRU : bonne GUSP : bonne Conseil de Quartier : oui mais il a fallu relancer Assemblée citoyenne : Non	Être attentif à ce qui existe, informer les autres instances de l'existence du CC
	<b>Initiation de projets ou d'événements.</b>	Action mobilité en cours Charte de coopération inter associative en QPV en cours Des projets ont été initiés dans les domaines de l'emploi, de la sécurité mais la diminution du nombre de membres n'a pas permis d'aller plus loin	Persévérer dans les actions
	<b>Adaptation à la crise sanitaire</b>	Réunion en visio	
	<b>Utilisation du droit d'interpellation (<a href="#">article 153 de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté</a>)</b>	Non	Permettre aux membres du CC de s'approprier ce droit.
<b>Moyens</b>	<b>Formations mobilisées</b>	Oui, bien. Formations intéressantes	A poursuivre et voir comment mobiliser les habitants
	<b>Animation (Ville / Etat / prestataire / autogestion,...)</b>	Oui Bien Technicien Auto gestion un peu compliqué (transfert de la formation)	Poursuivre le rôle de personne ressource des techniciens Poursuivre et adapter la formation et sa mise en pratique.
	<b>Mobilisation du congé d'engagement (<a href="#">article 10 de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté</a>)</b>	NON	Être rémunéré pendant son congé
	<b>Budget et local</b>	Oui pas utilisé complètement Oui pas de difficulté pour les réunions.	Maintenir le principe du budget.
<b>Comment dessineriez-vous la participation citoyenne ?</b>	<u>Membre CC 1 :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entendre les habitants et stimuler leur capacité d'agir.</li> <li>• Permettre au citoyen de s'exprimer et confronter ses convictions, construire un diagnostic partagé et des solutions communes.</li> <li>• Pouvons-nous aller jusqu'à la co-décision et sur quels projets ?</li> <li>• Le conseil citoyen est une bonne expérience, elle est à poursuivre.</li> </ul>		
<b>Commentaires</b>	<u>Membre CC 1 :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment travailler la légitimité (ou la reconnaissance) du CC ?</li> <li>• Aller vers un Groupe ouvert avec entrée et sortie permanente.</li> <li>• Développer la coopération associative, augmenter leurs degrés de coopération.</li> <li>• Alors coconstruire le contrat de ville et/ou stimuler.</li> <li>• Voir comment appuyer les initiatives citoyennes ou d'auto-mobilisations (centre associatif, piscine des Gibjoncs) ?</li> <li>• Persévérer dans les actions de terrain afin de mieux agir pour se faire connaître des habitants mais aussi des acteurs locaux</li> <li>• Interroger la représentativité : habitants/acteurs locaux, génération, genre, ...</li> </ul>		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment s'articuler avec le Fonds d'initiative habitant ?</li> <li>• Représentants des Acteurs locaux : pour les associations, vaut-il mieux des salariés ou des bénévoles dirigeants ?</li> </ul> <p><u>Membre CC 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trouver des solutions dans l'organisation des dates entre les appels à projet et les renvois des demandes de délais plus longs afin que le conseil citoyen ait le temps d'instruire les dossiers de demande</li> <li>• Revoir l'imprimé à remplir pour les demandes de subvention afin qu'il soit à la fois plus synthétique et plus explicite afin de mieux comprendre ladite demande</li> <li>• Proposer de favoriser les demandes des associations de quartier en mettant un pourcentage d'attribution de subvention majoritaire par exemple au moins 60% de la somme globale de la subvention attribuée au quartier prioritaire x</li> </ul>
--	---

## [Autres démarches de participation citoyenne ou d'usagers](#)

### Le Fonds de participation des habitants (FPH)

Le FPH est un dispositif de la Politique de la Ville qui a pour objectifs de :

- favoriser la participation des habitants des quartiers à la vie locale ;
- valoriser les dynamiques locales portées par des groupes d'habitants ;
- encourager l'engagement citoyen des habitants ;
- améliorer le lien social et le vivre ensemble au sein d'un territoire.

Ce dispositif regroupe des actions à faible coût financier, menées au niveau local par de jeunes associations ou des groupes d'habitants permettant la réalisation d'un projet d'intérêt collectif dans les quartiers prioritaires. Ce fonds est attribué au titre de la politique de la ville. Les contenus d'actions sont très variables : actions liées au vivre ensemble, animations et vie de quartier, ateliers socio-éducatifs ou culturels, actions liées à l'économie solidaire, etc...

Les principes du FPH sont de permettre la souplesse et la réactivité pour de soutenir les dynamiques participatives. Les formalités administratives sont allégées, mais permettent à des porteurs de projets qui ne sont pas habitués aux démarches de demande de subvention d'appréhender ce type de démarche.

L'équipe du contrat de ville est sollicitée par le porteur de l'action ; celui-ci rédige une fiche projet synthétique et établit un budget simple. Le projet est alors présenté au comité de gestion par le porteur de l'action ; le comité de gestion décide de la pertinence de l'action pour le quartier et de l'éventuel soutien financier à lui apporter. Si l'action est financée, le porteur fournit un bilan synthétique à l'issue de celle-ci.

Le comité de gestion du FPH se réunit rapidement dès qu'un projet est déposé. Il rencontre le porteur, examine le dossier et émet un avis sur son intérêt pour le quartier et ses habitants. Il est composé de professionnels travaillant dans les quartiers. Il est animé par l'équipe opérationnelle du contrat de ville et est composé de représentants de :

- Bourges Agglo Services (gestionnaire de FPH)
- Tivoli Initiatives (travailleur social)
- Le Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles (C.R.I.B.)
- Le CCAS de Bourges (pôle intervention sociale)

- Le Conseil Départemental (travailleur social)
- L'Education Nationale (directeur d'école)
- La CAF (conseiller technique)

Le FPH est alimenté par la Ville de Bourges et l'Etat (BOP 147) en fonction des disponibilités budgétaires. Pour les actions proposées, des cofinancements sont recherchés lors de l'établissement des budgets.

Si celui-ci a été peu utilisé, un à deux projets par an en moyenne sur la durée du Contrat de Ville, **les acteurs souhaitent qu'il soit mieux connu. Cela va dans le sens de la DREETS Centre-Val de Loire qui voudrait mieux le valoriser. Par ailleurs, son périmètre d'action pourrait être élargi aux quartiers de veille.**

### Les conseils de quartier

Ce dispositif a été réorganisé en 2021. Il a aujourd'hui comme objectifs de :

- Permettre aux habitants de s'impliquer davantage dans la vie de leur quartier
- Favoriser le dialogue entre les habitants et la Municipalité, et entre les habitants eux-mêmes.
- Rapprocher les espaces de débats et de décisions des habitants.
- Faciliter la compréhension du fonctionnement de la collectivité
- Recueillir les initiatives citoyennes

Le conseil de quartier rassemble des citoyens qui souhaitent entreprendre des actions relatives à des sujets allant du quotidien au long terme. Les 6 conseils sont composés de 24 habitants titulaires, de 12 habitants suppléants de plus de 16 ans, de 4 élus municipaux titulaires et de 2 élus municipaux suppléants.

Il contribue à la mise en œuvre des politiques publiques municipales, à l'échelle du quartier. Le CQ apporte une expertise d'usage à l'échelle du quartier sur les projets mise en place par la municipalité. Cela passe par la collecte de la parole et les besoins des habitants ou encore la création, l'entretien de lien avec les acteurs et/ou habitants du quartier.

**Les conseils de quartiers de Bourges-Nord et du Val d'Auron ont engagé des contacts avec les acteurs de la Politique de la Ville, notamment dans le cadre de commissions animation ou culture.**

Il est à noter aussi la création d'une assemblée citoyenne à l'échelle de l'ensemble de la ville de Bourges.

## 4. Synthèse des enjeux et des préconisations

Les éléments présents dans cette dernière partie sont issus des réflexions contenues dans les ateliers participatifs, ainsi que des retours des questionnaires envoyés aux acteurs.

### 1. Le dispositif actuel du contrat de Ville

#### Le zonage et les critères de détermination des périmètres des quartiers prioritaires.

Le principal bénéficiaire du nouveau zonage est le quartier du Val d'Auron (développement d'actions et du partenariat). Mais il faut considérer aussi le zonage comme un outil mais pas une frontière, par exemple avec les habitants des zones autour du quartier prioritaire. Il est souligné le besoin d'échanges entre les populations : amener des populations extérieures à fréquenter les quartiers prioritaires (notamment au moyen d'équipements rénovés ou nouveaux), favoriser la mobilité externe des populations des quartiers prioritaires, et organiser des actions permettant de mixer les publics.

Il est souligné que le basculement en quartier de veille fait perdre de nombreux moyens et disparaître la présence de nombreuses associations. Enfin, il est souligné le problème de superposition de différents zonages (en particulier celui de la Politique de la Ville et de l'éducation prioritaire), ce qui nécessiterait pour le résoudre une rationalisation.

#### La couverture des objectifs et des besoins

**L'ensemble des objectifs sont couverts par des actions du droit commun ou des projets déposés dans le cadre de la programmation.** Néanmoins, de par son antériorité dans la géographie prioritaire, le quartier Chancellerie-Gibjoncs-Moulon bénéficie d'un suréquilibre dans les actions du Contrat de Ville. Mais, à l'intérieur de celui-ci la partie Gibjoncs a vu la présence de certains acteurs disparaître. Une attention particulière doit y être apportée, notamment en lien avec le NPNRU. Par exemple, l'arrivée d'une antenne de l'association RERS, qui était historiquement basée aux Gibjoncs, contribuera à une nouvelle dynamique d'action. Pour ce qui est du Val d'Auron, et notamment en se basant sur le diagnostic, des thématiques comme l'emploi et l'insertion professionnelle, le soutien à la parentalité, la lutte contre l'isolement ou la mobilité devront être particulièrement travaillées dans le prochain dispositif.

Concernant les objectifs, un point d'attention est porté sur **la participation des habitants** des quartiers prioritaires à l'ensemble des dispositifs, ainsi qu'aux activités associatives. Il existe depuis quelques années une tendance à la participation sur des actions ponctuelles, voir à la simple « consommation » d'activités. Et la pandémie a renforcé la tendance d'une partie de la population à l'isolement. Les démarches « d'aller vers » ou privilégiant des actions dans l'espace public visent à répondre à cette problématique. Parallèlement, il existe des difficultés à l'implication de bénévoles dans les activités associatives. La participation des habitants est enfin une problématique importante pour le NPNRU. Il convient en effet de la soutenir sur un temps long, et avec des périodes où l'on peut avoir l'impression « qu'il ne se passe rien ». La GUSP est le dispositif pour traiter cette problématique de manière partenariale.

Pour ce qui est des **besoins émergents**, plusieurs ont été mis en avant soit dans les dernières programmations ou lors de la présente démarche d'évaluation.

**La culture**, comme vecteur d'émancipation et de cohésion sociale, mais aussi comme support du vivre ensemble, est une des thématiques qui fait l'objet d'un nombre croissant de projets. Elle est par ailleurs, avec la coéducation, un des deux piliers de la cité éducative de Bourges Nord. Par ailleurs, la candidature de Bourges comme capitale européenne de la culture, peut développer des actions nouvelles sur les quartiers prioritaires.

Les enjeux de **transition écologique** ont émergé et pourraient être traités sous différents angles. Par exemple, le NPNRU va entraîner la libération d'espaces, en particulier sur la partie Gibjoncs de Bourges-Nord. Celui de l'occupation de ces espaces (agriculture urbaine, renaturation, design actif) pourrait être un axe de travail. Parce que la transition écologique est une démarche transversale, les copilotes du Contrat de Ville ont souhaité être accompagnés à partir de 2022 par le centre de ressources Politique de la Ville *Villes au carré* qui porte la démarche « Et si les quartiers populaires entraînent en transition ? ». Celle-ci permettra de faire un état des lieux de la manière dont cette problématique est traitée dans la Politique de la Ville, mais aussi de donner des outils pour élaborer une réelle stratégie.

Dans le cadre d'un dispositif avec une nomenclature nationale sur la base de piliers, la question est posée de pouvoir éventuellement avancer des thématiques ou objectifs prioritaires pour les copilotes. Ceci de manière transparente pour l'ensemble des acteurs.

#### Des financements efficaces mais qui demandent plus de complémentarité

Le Contrat de Ville a permis la mobilisation de moyens financiers importants, et ceci de manière constante sur sa durée sur les quartiers prioritaires ; avec en particulier une bonne mobilisation de moyens spécifiques de l'Etat comme de l'Agglomération et de la Ville. Cela a réellement offert des moyens d'actions renforcés. Par exemple, **la présence plus importante d'acteurs sur le Val d'Auron depuis son entrée comme quartier prioritaire.**

Par contre, il y a une **demande de lisibilité et de simplification** de la part des acteurs. Il est proposé de mieux délimiter ce qui est du ressort du droit commun et le rôle des crédits spécifiques, ainsi que de rendre plus lisible les compétences des différents financeurs. Il est enfin fait état de la multiplicité des procédures type appel à projets, lancés avec des délais restreints pour y répondre et chacun selon son calendrier.

Enfin, la problématique de financements pérennes des actions récurrentes est posée. Pour certains acteurs, l'annualisation des financements est source de complexité et d'incertitudes. **La visibilité des financements serait bénéfique pour assoir les actions des associations sur les quartiers prioritaires.**

## 2. L'organisation et la gouvernance du contrat de ville

### Accroître la coopération entre acteurs

Si **l'accompagnement des acteurs par les pilotes est souligné comme une des principales forces du fonctionnement du Contrat de Ville**, différentes pistes sont évoquées afin d'accroître le travail commun entre les acteurs. Cela peut se faire tant à partir d'échanges sur les besoins des habitants que sur la simple connaissance de ce que fait chaque acteur. La mise en place de la Cité éducative, et notamment les commissions thématiques, peuvent être une expérimentation.

Si une coordination des acteurs de Bourges Nord s'est mise en place sous forme de réunions régulières à partir de 2020, les acteurs du quartier prioritaire insistent sur le besoin de nouvelles modalités de coopération (charte, poste de coordinateur, observatoire local, locaux...). Pour ce qui est du Val d'Auron, le centre social joue à nouveau un rôle de lieu ressources qui permet aux acteurs de se rencontrer et de travailler sur des actions communes.

**La coopération accrue entre les acteurs**, y compris en y incluant les signataires du Contrat de Ville, permettrait enfin de modifier la vision que l'on peut parfois avoir du dispositif, à savoir uniquement un empilement d'objectifs ou d'actions.

### La gestion administrative de l'appel à projet

La complexité du déploiement de l'appel à projet est parfois revenue chez les acteurs.

Son caractère annuel est pointé comme n'étant pas opérant pour des actions qui sont par nature récurrentes ou celles qui doivent se déployer sur plusieurs années pour pouvoir être en mesure l'efficacité et la pertinence. D'autant que du fait de la réunion des instances délibératives, la notification des décisions se fait souvent tard dans l'année. La proposition de conventions pluriannuelles revient fortement dans les contributions.

C'est aussi la question des outils qui est posée. En particulier la multiplication des plateformes de financement et la complexité de l'application « DAUPHIN » sur laquelle les porteurs de projet doivent déposer leur dossier pour avoir accès aux financements de l'Etat. Des outils tels que le « guichet unique » reviennent fortement.